



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
16

Conseillers absents :
3

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 03 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 03 novembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du trente octobre deux mil dix-sept.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Michèle JAEGER, Messieurs Claude SCHOEFFEL, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Monsieur Marc HOFFER (**procuration donnée à Madame Esther SZTAJNERT**), Conseiller Municipal.

Absents : Madame Valérie BOEGLIN, Monsieur Michaël LAMY, Conseillers Municipaux.

Présents : 16
Pouvoir: 1
Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2017
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Marché de Maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un bâtiment en friche (62 Grand'Rue) : choix du prestataire
5. Forêt/ONF : demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle cadastrale n°59, section 4 (parcelle forestière n°5-La Lauch)-annule et remplace la délibération du 02 septembre 2016
6. Chasse : participation de la commune de Fellingering à la pose d'un système autonome d'électrification des clôtures dans le cadre de la réduction des dégâts de sangliers
7. Voirie communale : convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin portant sur la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération
8. Révision des taxes communales pour l'année 2018
9. Recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et fond du Markstein et Grand Ballon
10. CCVSA : rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable et d'élimination des déchets
11. Associations : demandes de subventions :
 - a. Demande de subvention exceptionnelle : société de gymnastique « ALSATIA »
 - b. Autres demandes
12. Divers et communication

Présence d'un auditeur
AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire et les autres membres du Conseil Municipal saluent Monsieur François TACQUARD, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ainsi que Monsieur Cyrille AST, Vice-Président en charge des Finances et de l'Administration Générale.

Ils ont souhaité intervenir sur la participation de la commune de Fellingring au reversement de la taxe foncière des espaces d'entreprises de Wesserling. Monsieur TACQUARD rappelle en effet qu'une convention tripartite a été signée le 30 mai 2016 entre la Communauté de Communes et les communes de Fellingring et d'Husseren-Wesserling. La commune de Fellingring a alors reversé à la Communauté de Communes, en septembre 2016, la somme de 12 099 euros correspondant à une part des gains de taxe foncière enregistrés entre 2011 et 2013 correspondant à la rénovation du Parc de Wesserling et à la revalorisation des bases fiscales. Mais suite à la délibération du 05 janvier 2017, le Conseil Municipal de Fellingring a décidé de ne pas reverser cette somme pour l'année 2017.

Messieurs TACQUARD et AST souhaitent que ce versement soit honoré pour l'année 2018. Face à une situation budgétaire intercommunale sans grande marge de manœuvre, il serait préjudiciable d'augmenter les impôts locaux. De plus, les communes concernées par cette participation ne reversent pas intégralement la taxe foncière. La Communauté de Communes comprend que chaque commune doit défendre ses intérêts mais estime également que l'idée de solidarité doit rester une priorité pour participer à l'effort commun de la Vallée.

Madame le Maire souligne que la commune ne remet en aucun cas en question les investissements réalisés par la Communauté de Communes au Parc de Wesserling et ajoute qu'une décision sera prise par le Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Messieurs François TACQUARD et Cyrille AST quittent la salle.

Il est passé à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle la procuration donnée et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Jacques SITTER est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

L'Assemblée Générale des Plongeurs du Lac de Kruth s'est déroulée le samedi 07 octobre au foyer communal. Dans sa globalité, l'association reflète un très bon fonctionnement. Les membres présents ont remercié la commune pour le versement de la subvention annuelle.

Madame Valérie RICHARD, Interlocutrice Privilégiée de la commune auprès de l'entreprise ENEDIS a été conviée en mairie le lundi 09 octobre dernier concernant le déploiement des compteurs LINKY. Les conseillers municipaux avaient également été conviés. En effet, suite à plusieurs réunions, un mouvement massif s'est développé dans l'ensemble de la Vallée avec des refus néanmoins contrastés en fonction des communes. A Fellingring, beaucoup d'habitants ont manifesté leur désaccord avec des courriers directement adressés aux services de la mairie. Le Maire de la commune d'Oderen, Monsieur Francis ALLONAS souhaite qu'une réunion publique soit organisée et tenue par ENEDIS. Aucun retour n'a cependant été donné par l'entreprise à ce jour.

A noter que les installations des compteurs n'auront pas lieu avant mars 2018 pour la commune de Fellingring. Des informations doivent encore être apportées à l'ensemble des habitants surtout au niveau technique (différences entre Hertz, Volt, puissance...).

Une étude de faisabilité portant sur un éventuel classement du massif Schlucht-Hohneck est en cours et est réalisée par les services de la DREAL. Les maires des communes concernées se sont réunis le lundi 09 octobre au siège de la CCVSA. Les pièces de cette étude ainsi que le diaporama de présentation seront prochainement remis sur clé USB. Une réunion propre à la commune de Fellingring sera par la suite organisée.

Le 10 octobre dernier, une réunion sur la future compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été organisée par les services de la CCVSA. En effet, au 1^{er} janvier 2018, cette compétence sera portée obligatoirement par un EPCI. Face à ce transfert, une taxe supplémentaire sera instaurée par la CCVSA. Ces compétences se rajouteront à celles déjà portées par le Syndicat Mixte Thur-Amont et le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Il est précisé que ce point devra faire l'objet d'une délibération propre à chaque commune de la Vallée afin d'acter le transfert à la CCVSA.

Le CPI du Chauvelin a tenu son assemblée générale le 10 octobre. Deux engagements sont à noter ainsi que 2 démissions. Cependant le CPI ne compte que 21 actifs alors que le regroupement aurait dû faire augmenter le nombre d'actifs à 48 environ. 131 interventions ont eu lieu entre janvier et août 2017.

L'Interlocuteur Privilégié de la commune auprès de la Poste, Monsieur GASSER, s'est rendu en mairie le jeudi 12 octobre afin de présenter les nouveaux services. En effet, alors que l'offre « courrier » représente de moins en moins d'activité, d'autres services à la carte se développent comme la possibilité pour le facteur de rendre visite à des parents en cas d'éloignement.

Une nouvelle association a vu le jour à Fellingring. Il s'agit de « O bricol'Ages », présidée par Madame Adrienne NUSSBAUM. Mesdames Laurence BRAND et Jacqueline DIBLING sont respectivement secrétaire et trésorière. L'association, ouverte à tous les âges, se retrouve tous les jeudis en salle annexe de la mairie de 14h à 17h. Un marché de Noël est d'ores et déjà prévu au foyer communal les 25 et 26 novembre prochains ainsi qu'un marché de Pâques le 18 mars 2018.

L'AEL a tenu son Assemblée Générale le 13 octobre. Les membres du Conseil Municipal

félicitent l'association et tout particulièrement Madame Aline BALLY, sa Présidente, pour avoir reversé 3 543.75 euros à l'école notamment grâce à la dernière kermesse et au Marché de Noël.

Le 14 octobre, une opération de ramassage des déchets a eu lieu sur le site du Markstein et du Grand Ballon. Plus de 460 kilos de déchets ont été ramassés au Markstein, 170 kilos au Grand Ballon. Madame le Maire indique que l'invitation a été très restreinte pour cette première édition. Une invitation plus ouverte sera prévue l'année prochaine.

Le GHRTSA a tenu un Comité de Pilotage relatif à la Polyclinique de Thann le 18 octobre. Les résultats communiqués sont très corrects et le taux de satisfaction très bon. Il s'avère que le système correspond aux besoins avec une moyenne de 33 passages par jour et un pic de fréquentation le matin. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 10/20 ans et les demandes concernent en grande majorité des cas de traumatologie et de médecine générale.

De plus, l'ouverture de la Polyclinique ne remet pas en cause le fonctionnement de la maison médicale de garde mais elle n'a pas non plus fait baisser la fréquentation aux urgences de Mulhouse.

Madame Sandrine MARBACH, photographe, a publié un livre de photographies sur le Parc de Wesserling intitulé « Au fil d'un regard ». Ce dernier reprend les lieux (l'Ecomusée, la Grande Chaufferie, les Jardins) et événements (Fête du potager, féerie nocturne, Noël au jardin) qui symbolisent le Parc. La mairie a acheté 10 de ses ouvrages et ils seront offerts lors de prochains mariages.

Une réunion s'est tenue en mairie le vendredi 20 octobre avec Monsieur Jean-Charles RIBER, maître d'œuvre du marché de restructuration de la mairie et des ateliers municipaux. Les plans de la phase « Dossier de Consultation des Entreprises » ont été présentés et sont à la disposition des conseillers en fin de séance. Des précisions sont cependant encore attendues avant de lancer la consultation des entreprises.

La Commission Economie de la CCVSA s'est réunie le 23 octobre afin de rencontrer le responsable d'ECOWIPES, repreneur de l'entreprise HYDRA située à Moosch. Ce dernier, même s'il ne restera pas à la direction du site, s'est engagé durablement sur cette reprise.

Une réunion technique s'est tenue le vendredi 27 octobre au siège du Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein avec les services du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Souhaité depuis des années par le Président du SMBKW, la route du contournement sera fermée pour une période test durant l'été prochain.

Des élections ont également eu lieu le lundi 30 octobre suite au renouvellement du conseil communautaire de la CCVSA. Monsieur François TACQUARD a été réélu en tant que Président et 3 Vice-Présidents ont été nommés : Monsieur Claude WALGENWITZ, Maire de Kruth, Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire de Fellingering et Monsieur Ludovic MARINONI, Maire de Wildenstein.

La station d'épuration du Markstein est maintenant opérationnelle. Sa gestion est assurée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller jusqu'en 2020. Les résultats apportés par les différents tests sont positifs.

Madame le Maire proposera au Conseil Municipal une visite de la station au printemps prochain.

Madame le Maire informe que le Syndicat Mixte du Barrage Kruth-Wildenstein, gestionnaire du lac de Kruth-Wildenstein et l'Office National des Forêts, maître d'œuvre de plusieurs opérations d'aménagement et de restauration réalisées sur le site du lac viennent conjointement d'être nominés au Trophées de l'Eau 2017. Conformément au règlement de ce prix, il appartient aux internautes de désigner par leur vote les trois lauréats parmi les 9 projets sélectionnés et nominés. Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à voter sur le site www.lestropheesdeleau.fr.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

En plus de travaux divers effectués dans le village, l'équipe technique a réalisé les chantiers suivants :

- Dépose du fleurissement Place de l'Eglise et suppression des bacs en prévision du déneigement ;
- Passage de l'épareuse sur les bas-côtés dans le village et en zone haute
- Dernières tontes dans l'ensemble du village ;
- Les travaux d'entretien et de nettoyage se sont concentrés sur le cimetière ;
- Reconditionnement total de la lame orientable du chasse-neige de l'Unimog.

Suite à la Commission Eco-Citoyenneté du 21 septembre dernier, des groupes de travail se sont mis en place sur la thématique de la déchetterie. Ces groupes ont la charge de visiter plusieurs déchetteries dans les environs. Ainsi Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Mesdames Véronique PETER, Vice-Présidente de la CCVSA et Michelle VALDENNAIRE du Service Ecocitoyenneté et Gestion des Déchets de la CCVSA se sont dernièrement rendus à la déchetterie de Fresse-Sur-Moselle et de Rupt-Sur-Moselle. La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges dont font partie ces deux communes regroupe environ 16 000 habitants. Les déchetteries bénéficient d'une surface de terrain de plus d'1 hectare et sont gérées en régie.

D'autres visites sont encore prévues comme à Illfurth et Altkirch. Monsieur Freddy GILCK, conseiller municipal et communautaire sera présent. Une fois que toutes les visites seront effectuées, les groupes de travail se concerteront afin de finaliser cette étude.

La Commission Eau et Assainissement a eu lieu le 25 octobre. Plusieurs projets et problématiques ont été soulevés comme la réhabilitation des réservoirs et de quatre stations de traitement ainsi que la réflexion sur le contrat d'affermage en vigueur jusqu'en 2021.

600 courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés par la non-conformité de l'assainissement et 450 études ont été demandées.

La station d'épuration de Moosch connaît quelques difficultés de fonctionnement notamment suite à des fortes odeurs qui s'en sont dégagées l'été dernier.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : conformément à l'Etat Prévisionnel des Coupes, les coupes des résineux ont bien été réalisées avant fin octobre. Une vente des hêtres reste à finaliser sur les parcelles 70 à 72 ce qui représente plus de 300m³.

Les travaux sylvicoles sont également terminés. A ce jour, 209 690 euros de recettes sont comptabilisés.

Une réunion sur le devenir du personnel bûcherons s'est tenue au siège de la CCVSA le mardi 31 octobre en présence des services de l'ONF. Malheureusement, toutes les précédentes décisions ont été remises en question. Une nouvelle réunion en présence des bûcherons cette fois-ci reste encore à organiser.

Urbanisme :

Six Déclarations Préalables ont été reçues pour les travaux suivants :

- Réalisation d'un bassin d'agrément ;
- Extension avec la construction d'un kota;
- Pose d'une porte-fenêtre et d'une fenêtre de toit, installation d'une terrasse, isolation extérieure ;
- Construction d'un abri de jardin ;

- Pose de panneaux photovoltaïques ;
- Installation d'une piscine.

Deux Permis de Construire ont été déposés pour les travaux suivants :

- Construction d'une chaufferie bois ;
- Construction d'une maison individuelle.

Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été reçues concernant les parcelles suivantes :

- Section 10, parcelle 88 en date du 09 octobre 2017 ;
- Section 03, Parcelles 356/128 en date du 30 octobre 2017 ;
- Section 18, Parcelles 37 en date du 30 octobre 2017.

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population

Une réunion portant sur le repas du Téléthon s'est tenue le 11 octobre. Madame GODIER rappelle que les inscriptions sont encore possibles.

L'Association des Artistes Peintres Amateurs de la Vallée de la Thur a organisé son exposition les 28 et 29 octobre au foyer communal. La fréquentation est cependant en baisse.

La réunion « calendrier » avec les associations du village a eu lieu en mairie le lundi 30 octobre.

Les prochains évènements sont les suivants :

- Commémoration de l'Armistice le samedi 11 novembre 11h au Monument aux Morts ;
- Concert de la musique le samedi 18 novembre à 20h à l'Eglise ;
- Distribution des branches de sapin le samedi 25 novembre à partir de 8h dans la cour de la mairie ;
- Organisation du Marché de Noël les 25 et 26 novembre au foyer communal ;
- La collecte de la Banque Alimentaire se tiendra également le samedi 25 novembre à l'U-express. Mesdames Laurence HALLER et Cindy HELL et Messieurs Jean-Marc HALLER, Freddy GILCK et Franck SCHUBERT, Conseillers Municipaux, y participeront.

Concernant la Commission « Monument aux Morts », Madame GODIER propose d'organiser une nouvelle réunion suite à la refonte des listes. La date du mardi 12 décembre est retenue ; un rappel sera fait aux Conseillers Municipaux.

N° 4. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEMOLITION D'UN BATIMENT EN FRICHE (62 GRAND'RUE) : CHOIX DU PRESTATAIRE
--

Suite à la résiliation du marché de travaux actée par la délibération du Conseil Municipal du 06 octobre dernier, 3 offres ont été réceptionnées par la mairie concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour finaliser les travaux de démolition.

Madame le Maire présente l'analyse des candidatures et des offres réceptionnées en mairie pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la démolition du bâtiment en friche au 62 Grand'Rue, Fellinging.

Elle informe les membres du Conseil Municipal que le cabinet d'études CEDER a été désigné comme titulaire du marché, conformément à la délibération du 04 avril 2014 par laquelle le Conseil

Municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le coût total de la maîtrise d'œuvre s'élève à 6 870 € HT, soit 8 244 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

DELIB N°2017/63

N° 5. FORET/ONF : DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRALE N°59-SECTION 4 (PARCELLE FORESTIERE N°5-LA LAUCH)-ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 02 SEPTEMBRE 2016

Madame le Maire propose de faire une demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle n° 59, section 4 (parcelle forestière n°5) en avançant les arguments suivants :

-Volonté de donner à cette zone une fonction d'accueil du public demandant une adaptation et une réactivité permanente des services face à la demande du gestionnaire de la station de ski et public.

-Le développement des structures d'accueil est en projet (immobilier, nouvelles pistes de ski à ouvrir) rendant l'exploitation forestière à la fois compliquée et coûteuse pour un peuplement relictuel de perchis de hêtre de montagne.

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface totale de la parcelle	Surface à distraire
Fellingring	/	4	59	11 ha, 20 a, 59 ca	7 ha, 42 a

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ;
- SOLLICITE** la distraction du régime forestier de la surface cadastrale définie ci-dessus ;
- CHARGE** l'Office National des Forêts de prendre un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- AUTORISE** Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.
- PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/56 du 02 septembre 2016.

DELIB N°2017/64

N° 6. CHASSE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE FELLERING A LA POSE D'UN SYSTEME AUTONOME D'ELECTRIFICATION DES CLOTURES DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DES DEGATS DE SANGLIERS

Dans le cadre de la réduction des dégâts de sangliers sur la limite Fellingring/Oderen le long de la forêt du Langenbach, les chasseurs des lots de chasse contigus des deux communes ont entrepris de poser une clôture électrique.

Le FIDS a fourni les piquets en bois. Le piquage électrique sur le réseau est cependant impossible étant donné l'éloignement de la clôture à électrifier. Un système autonome sera donc mis en place ; ce dernier comprend notamment un panneau photovoltaïque, une batterie et un électrificateur.

Un devis de 1 673.70 TTC de la société FEUERSTEIN (Durmenach) a donc été communiqué. Le règlement de la facture sera partagé entre la Commune de Fellingring, la Commune d'Oderen et les chasseurs des lots de chasse contigus aux deux communes. Il est dès lors proposé que la commune de Fellingring participe à hauteur de 25 %, soit environ 418.42 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE** le projet présenté par Monsieur Michel BRUNN qui consiste à installer une clôture électrique dans le cadre d'une réduction des dégâts des sangliers pour un montant de 1 673.70 euros TTC ;
- APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 25%, soit 418.42 Euros. Une facture propre à la mairie de Fellingring sera établie ;
- AJOUTE** que l'entretien des clôtures sera assuré par les chasseurs des communes de Fellingring et d'Oderen ;
- PRECISE** que cette somme sera imputée à l'article 2128 du budget principal.

DELIB N°2017/65

N° 7. VOIRIE COMMUNALE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN PORTANT SUR LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION
--

Le Département a la charge de l'aménagement et de la conservation des Routes Départementales mais en agglomération, cette compétence est partagée avec les Maires en raison de leurs pouvoirs de police. La Direction Générale de Collectivités Locales préconise donc une répartition conventionnelle équilibrée en cas de partage d'obligations relevant à la fois du Département et de la Commune.

Dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée Départementale du Haut-Rhin a approuvé le 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le Département et les communes.

Sur rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE** de la convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département du Haut-Rhin et la commune de Fellingring ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout autre document y afférent.

DELIB N°2017/66

N° 8. REVISION DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2018
--

Sur rapport de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-**FIXE** les taxes communales pour l'année 2018 comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| ❖ Carte de ramassage de bois mort | 6.00 € |
| ❖ Façonnage individuel de bois (carte de ramassage de bois mort obligatoire) et quel que soit le diamètre du bois | 3.00 € du stère |
| ❖ Produit des carrières | 3.00 € le m3 |
| ❖ Droit de place (tout commerce) | 25.00 € |

-**PRECISE** que le produit des carrières est réservé aux personnes domiciliées à Fellingering.

DELIB N°2017/67

N° 9. RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET FOND DU MARKSTEIN ET GRAND BALLON

La commission de sécurité concernant les pistes de ski alpin et de ski nordique s'est déroulée au Markstein le 28 octobre 2017, afin de finaliser les procédures nécessaires pour l'ouverture prochaine.

Un modèle de contrat relatif à la distribution des secours est dès lors proposé par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein.

Sur rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**DECIDE** de confier, par convention, au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif Markstein/Grand Ballon-Régie des Remontées Mécaniques du Markstein/Grand Ballon la mise en recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein dans les conditions stipulées à ladite convention ;

-**VALIDE** le barème des prestations pour la saison hivernale 2017/2018 :

❖ Soins-Front de neige :	38.00 euros
❖ Evacuation sur domaine sécurisé :	200.00 euros
❖ Evacuation hors-piste :	360.00 euros

-**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention concernée et annexée à la présente délibération.

N° 10. CCVSA : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin désignés ci-après :

- Prix et qualité du service public d'assainissement
- Prix et qualité du service public d'eau potable
- Prix et Qualité du service d'élimination des déchets

Ces rapports ont fait l'objet d'un envoi préalable aux conseillers municipaux par courrier électronique.

DELIB N°2017/68

DELIB N°2017/69

N° 11. ASSOCIATIONS DEMANDES DE SUBVENTIONS :
a. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SOCIETE DE GYMNASTIQUE « ALSATIA »
b. AUTRES DEMANDES

a.

La Société de Gymnastique « Alsatia » doit faire face à des dépenses en matière d'entretien du bâtiment auxquelles s'ajoute le coût de la taxe foncière qui s'élève à 1 126 euros pour l'année 2017. Son président, Monsieur Jean-Jacques BOSSERT, sollicite donc une aide financière exceptionnelle de

la part de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCORDE** une subvention exceptionnelle à la société de gymnastique « ALSATIA » d'un montant de 1 126 euros correspondant au remboursement intégral de la taxe foncière 2017 ;
- PRECISE** que le montant est prévu au BP 2017 à l'article 6574.

b.

Madame le Maire rend compte des différentes demandes de subventions reçues par la mairie.

-La Maison Familiale Rurale (MFR)-Les 4 Vents, située à Ramonchamp dans les Vosges organise un voyage d'études en Allemagne en mai 2018. Mademoiselle Manon FRANÇAIS, habitante de la commune, fait partie de cet échange. La MFR sollicite donc une aide de la commune.

-D'autres demandes ont été également reçues : APAMAD/APALIB, Chiens guides de l'Est, l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut Saint-André et AFM Téléthon.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**ACCORDE** une aide exceptionnelle de 50 euros à la Maison Familiale Rurale-Les 4 Vents à Ramonchamp dans le cadre d'un voyage d'études en Allemagne du 14 au 18 mai 2018 et auquel participe Mademoiselle Manon FRANÇAIS ;

-**PRECISE** que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget principal 2018 sur présentation de justificatifs ;

-**DECIDE de ne pas donner suite** aux autres demandes présentées.

N° 12. DIVERS ET COMMUNICATION

1.

Suite à une remarque lors du dernier conseil communautaire sur les zones blanches dans les communes, Madame le Maire propose que chaque conseiller municipal fasse un retour sur les difficultés éventuelles rencontrées dans la commune. Cela peut dépendre également des opérateurs téléphoniques. Pourtant, Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, souligne que SFR passe difficilement en zone haute alors qu'une antenne de ce même opérateur est installée non loin de là.

2.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises BONNEFOY DISTRIBUTION, CHAUFFAGE SANITAIRE SELLET DIDIER, 2CV MEDIAS entre autres organisent la 9^{ème} opération Portes-Ouvertes qui se déroulera dans la zone artisanale du canal de Willer-sur-Thur les 11 et 12 novembre prochains.

3.

Les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter Monsieur Claude SCHOEFFEL pour les prix obtenus lors du 6^{ème} concours des produits fermiers laitiers de l'Est :

- Médaille d'Or pour le Randonneur Nature ;
- Médaille d'Or pour le Randonneur au Carvi des prés.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.